



## SOMMAIRE

Municipalité.....1-2

## Municipalité

### Edito du Maire



Chers gurgyçois,  
Chères gurgyçoises,  
Nous subissons  
actuellement la  
flambée des prix de  
l'énergie.

Les collectivités  
n'échappent pas à  
cette explosion  
tarifaire et selon les

prévisions actuelles, le coût supplémentaire pour notre commune pourrait être multiplié par deux voir trois. Face à cette situation, la municipalité se doit d'initier des actions pour maîtriser sa consommation énergétique.

Nous avons décidé de revoir les horaires de l'éclairage public. Cette décision permettra de réduire notre consommation d'électricité, de réaliser des économies budgétaires et favorisera également la biodiversité en réduisant l'impact de l'éclairage sur la faune sauvage.

Ainsi, à compter de début novembre, l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble de la commune de 22h30 à 6h00.

Vous remerciant de votre compréhension,  
Le Maire, Jean-Luc LIVERNEUX.

collégiale, diplomatie, et appel à la législation. Pour autant, les correspondants de quartier ont prouvé, au fil des mois, l'importance de leur tâche.

Quelques exemples de leurs remontées :

#### Quartier du Gué de la Baume :

Écoulement anormal de déchets dans l'Yonne : Le correspondant de quartier Christophe Henrivy prévient Sandrine Martiré, référente des correspondants de quartier. Elle en avise aussitôt Cyril Chauvot, adjoint des travaux. Grâce à ce relais rapide => intervention réalisée => problème résolu en moins de 24h.

#### Plan de circulation :

Grâce aux nombreuses réunions et échanges, le plan initialement prévu a changé et la prise en compte des remarques des correspondants a permis d'améliorer le projet initial.

Aujourd'hui, plusieurs quartiers cherchent de nouveaux correspondants de quartier !

Alors, si vous cherchez une action citoyenne, souhaitez intégrer un groupe d'échange, de partage d'idées, rejoignez-les !

Merci d'adresser votre candidature à sandrinemartire.gurgy@orange.fr

### Les correspondants de quartier

Les correspondants de quartier, au fil des saisons, remontent les problématiques des administrés. Certaines peuvent se résoudre rapidement, d'autres demandent réflexion

*Soyez acteur de votre commune !*



# Municipalité

## Rappel des missions du CCAS

Le CCAS de Gurgy a deux principales missions :

- Accompagner dans l'attribution des aides sociales légales en informant et guidant les habitants en situation de fragilité.
- Être à l'initiative d'actions sociales locales : attribution de micro prêts sans intérêt, secours d'urgence, financement d'animations, de sorties...

Mais les deux aides principales pour les personnes en difficultés sont :

### - **Le portage de repas à domicile :**

Le portage de repas à domicile est destiné aux personnes âgées et dépendantes qui ne sont plus en mesure d'assurer leur ravitaillement ou de confectionner leur repas.

Le portage peut également être destiné à des personnes ponctuellement dépendantes suite à un retour à domicile après une hospitalisation par exemple.

Le prix fixé à 7,20 €, comprend un repas complet pour le midi et le soir.

### - **Le panier solidaire**

Le panier solidaire est une aide alimentaire gratuite proposée quand les revenus du foyer tombent sous un certain seuil (7€ par jour et par personne). Distribuée tous les quinze jours au pôle de services, elle est attribuée après la constitution d'un dossier.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03.86.53.02.86.



## Elagage des haies en limite de propriété

Nous rappelons que les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux tricolores et les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de carrefour). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



## Exposition - FRAC Bourgogne

Du 12 novembre au 11 décembre 2022.

Exposition de la collection des œuvres du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) de Bourgogne.

Ouvert du mercredi au dimanche, de 14h à 18h.  
Espace culturel de Gurgy.

## Cérémonie du 11 novembre

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie de commémoration de l'Armistice, le vendredi 11 novembre 2022.

11h : dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, place de l'Eglise, suivi du verre de l'amitié au bar des Trois Cailloux.